

AUJOURD'HUI DÉBUT ET FIN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE AU SÉNAT POUR PASSER LE PROJET DE LOI NOME.....les Nouveaux Compteurs EDF !



DANS QUELQUES JOURS CE NE SERA PLUS UN PROJET MAIS UNE VÉRITABLE LOI SCÉLÉRATE AVEC **APPLICATION AU 1ER JANVIER 2011.**

QUAND NOS FACTURES ET CELLES DE NOS AMIS AUGMENTERONT ON NE POURRA PLUS DIRE QUE L'ON NE SAVAIT PAS.

APRÈS FRANCE TÉLÉCOM, LA POSTE, LA SNCF, LES AUTOROUTES ETC... EDF

>>

**Pour les fameux Compteurs qui devraient être installés bientôt et qui devraient nous être facturés au prix très très Fort (vers les 300 €), et qui, de surcroit, ne seraient pas fiables : il ne faudra rien signer.**

**On ne peut pas refuser à EDF d'accéder aux Compteurs, et de les changer : par contre comme nous n'avons rien demandé, nous n'avons aucune Obligation de Signer quelque Document que ce soit, et, du moment que nous n'aurons rien signé, EDF ne pourra pas nous obliger à payer ces Compteurs....**

**Attention aux Signatures : aucune, même pour la Réception de Travaux etc**

LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ VONT AUGMENTER  
POUR PERMETTRE LA CONCURRENCE !  
À TERME, L'USAGER PEUT S'ATTENDRE À DES  
HAUSSES SUBSTANTIELLES DE SA FACTURE,  
COMME CELA S'EST DÉJÀ PRODUIT POUR LE GAZ.  
C'est la Loi NOME, soit la Nouvelle Organisation du Marché  
de l'Électricité, concoctée par le Gouvernement.

Pour plus ample information : consulter le lien ci-dessous  
<http://www.developpementdurablelejournal.com/spip.php?article7046>